

N° PACAGE : .....

Fait à ....., le ......

associés en cas de GAEC)

## Formulaire à adresser à la DDT :

- soit par mail : ddt-surf@indre-et-loire.gouv.fr en indiquant comme objet « force majeure intempéries 2024 » et votre n° pacage
- soit en joignant ce formulaire scanné à votre télédéclaration 2024 (le nommer « force majeure intempéries » et mettre un commentaire voir page 2)
- soit par La Poste : DDT d'Indre-et-Loire Service agriculture 61 avenue de Grammont – BP 71655 37016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

## RECONNAISSANCE DE CAS DE FORCE MAJEURE POUR LA CAMPAGNE PAC 2024 POUR BCAE 7 (ROTATION ANNUELLE DES CULTURES) ET ÉCORÉGIME (VOIE DES PRATIQUES) SUITE AUX INTEMPÉRIES INTERVENUES DURANT L'HIVER 2023-2024

Dénomination :			
Exemple: 10-4	7,8	Blé tendre d'hiver	Orge de printemps

1/2

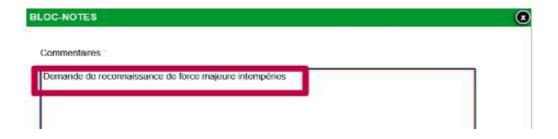
Signature(s): (signature du gérant dans le cas d'une forme sociétaire / signature de tous les

Si vous téléchargez votre document scanné sur Télépac pensez à mettre un commentaire dans le bloc-notes « demande de reconnaissance de force majeure intempéries » afin que nous puissions plus facilement identifier sa présence et traiter votre demande dans les meilleurs délais (voir ci-après):

Ouvrez le bloc-notes (en haut à droite de l'écran Télépac) :



Insérez votre commentaire puis cliquer sur « Enregistrer » :



Puis **téléchargez votre formulaire rempli, signé et scanné** à l'étape « Dépôt de dossier », avant la signature de votre télédéclaration :



Choisissez la rubrique adéquate et cliquez sur « ajouter une pièce justificative » :

